



Les pompiers sont venus chez nous aujourd'hui

Par **jlg85**, le **26/12/2010** à **21:47**

Bonjour,

Nous avons fait installer un insert le 29/30 Novembre 2010 par une entreprise de cheminées. Cette entreprise a commandé l'insert puis l'a fait installer par des sous-traitants.

Nous avons commencé à l'utiliser 8 jours après son installation car il fallait laisser sécher l'enduit.

Seulement voilà, aujourd'hui Dimanche 26 Décembre 2010 nous avons dû faire intervenir les pompiers car le placo (de classe non-inflammable) a commencé à noircir et à se fendre, et nous avons de la fumée partout dans notre habitation.

Les pompiers après extinction, nous ont expliqué que la pose avait été mal faites, car derrière le placo qu'ils avaient arrachés, il y avait des rails qui n'avaient pas lieu d'être.

Enfin j'aurais plusieurs questions sachant que nous n'avons pas encore régler la facture:

* je pensais d'abord appeler mon assureur savoir ce qu'il dirait. Est-ce utile?

* je pensais également demander une "remise" (ou autre) au cheministe étant donné la situation dans laquelle nous nous trouvons et le fait qu'il y ait eu mise en danger de la vie d'autrui. Est-ce que mon argument de mise en danger de la vie d'autrui peut suivre la route??

* je suis également embêté car le cheministe doit me remplir un papier pour le prêt à taux zéro. Ne va-t-il pas jouer sur cet argument pour éviter de nous faire un "geste commercial" et refuser de nous le remplir si nous tentons quoi que ce soit pour obtenir quelque chose??

* nous avons fait installer cet insert pour consommer moins d'électricité mais désormais étant donné que celui-ci est H.S. notre facture va encore augmenter. Pensez-vous que l'on puisse jouer sur cet argument ou encore obtenir quelque chose de plus?

Merci de vos réponses.